Préparation à l'Autorisation d'Interventions A proximité des Réseaux (AIPR)

Niveau Concepteur

Public visé :

- Personnes des entreprises de travaux, intervenant en préparation administrative et technique, des chantiers de travaux, pour le compte du maitre d'ouvrage.
- Personnes utilisant le guichet unique.

L'AIPR est l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux. Elle est obligatoire au 01/01/18 pour une ou plusieurs personnes par équipe sur le chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins, dans le BTP ou les secteurs connexes.

Prérequis :

- Utilisation usuelle de la langue française

Durée :

- 7 heures (1 jour)

Nombre de participants par groupe :

- 12 personnes maximum.

Périodicité :

- Renouvellement tous les 5 ans.

Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Sécurité des réseaux : Articles R554-1 et suivants du code de l'environnement
- Arrêté du 15 février 2012
- Formation à la sécurité et évaluation du travailleur : Articles L4121-4, L4141-2, R414-13 et 14 du code du travail

Objectif général de la formation :

- A la fin de la formation, l'apprenant doit être capable d'organiser la prévention lors des interventions à proximité des réseaux.

Contenu de la formation :

- Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau.
- Connaître les différents types de réseaux souterrains et aériens, en connaître la terminologie.
- Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux citées dans l'arrêté prévu à l'article R. 554-29 du code de l'environnement.
- Vérifier la présence des réponses aux DT-DICT et respecter les recommandations spécifiques éventuelles au chantier qui y figurent...).
- Lire un plan de réseau, situer les réseaux et leurs fuseaux d'imprécision sur le site, en planimétrie et altimétrie à partir des éléments dont ils disposent.
- Utiliser et faire utiliser les moyens de protection collective et individuelle.
- Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à sa disposition.
- Vérifier l'adéquation entre les besoins et le matériel à disposition.
- Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable.
- Connaître les règles d'arrêt de chantier.
- Maintenir un accès aux ouvrages de sécurité des réseaux, y compris dans les périodes d'interruption de travaux.
- Renseigner un constat contradictoire d'anomalie ou de dommage.
- Connaître la préparation des relevés topographiques de réseaux (mesures relatives en planimétrie et en altimétrie).

➢ Evaluations : QCM en ligne encadré par l'Etat
➢ Bilan de la formation

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur

Sanction de l'action
Une attestation de compétences est remise au stagiaire à l'issue de la formation, indiquant s'il a obtenu une note suffisante à l'examen et précisant le niveau couvert par l'AIPR.
L'employeur pourra, grâce à cette attestation, délivrer à son salarié une Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), (Cerfa n°15465*01, disponible en ligne)

Codes de la formation
Formacode 22070 – Canalisation réseau extérieur
NSF 311 – 231 – Mines et carrières, génie civil, topographie

Moyens d'encadrement :
- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPI règlementairement exigé pour les développeurs de compétences
- Tests réalisés par un centre d'examen reconnu par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
- Formation en présence physique (nous consulter pour les modules théoriques possibles à distance).

Moyens et méthodes pédagogiques :
- Formateurs en prévention des risques professionnels
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation ou disponible en ligne sur l'espace apprenant.

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :
- Évaluations formatives au moyen d'un examen blanc (QCM) et correction commune
- Evaluation certificative, comportant l'examen (QCM) pour l'obtention de l'attestation de compétence.
- Le test AIPR est encadré par un formateur certifié

Moyens techniques à disposition :
- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable, poste informatique connecté à internet par stagiaire.
- En cas de formation groupe sur un de nos centres, ces moyens pourront vous être mis à disposition.

Sécurité et hygiène :
- En cas de formation sur l'un de nos centres, les consignes sanitaires et le règlement intérieur seront affichés sur place.
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.

Accessibilité (handicap) :
- Nous avons des centres de formation accessibles aux personnes en situation de handicap (nous consulter).

Qualité de la prestation :
- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :
- Inter : à partir de 310.00€HT